



SECTION du Doubs

SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/025/>

REFORME DE LA RESPONSABILITE DEMAIN TOUS JUSTICIABLES ?

Besançon, le 21 novembre 2022

La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023 et celle-ci fait des agents publics des justiciables en puissance !

Pour FO-DGFIP, il est urgent que des textes clairs de la Direction Générale encadrent cette nouvelle responsabilité afin de protéger les personnels de tous grades, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Comme l'écrit très justement l'AFCM (Association Française de Cautionnement Mutuel) cet été dans un courrier adressé aux comptables publics, avec ce nouveau régime de responsabilité, « **tous les agents publics sont des justiciables susceptibles d'être déférés devant la Cour des Comptes qui pourra prononcer, en cas de faute grave ayant causé un préjudice financier significatif, des amendes non rémissibles et non assurables dont le montant peut atteindre jusqu'à 6 mois de rémunération annuelle** »



La responsabilité des gestionnaires publiques entre en vigueur le 1er janvier 2023.

Elle fait de tous les agents publics des justiciables en puissance.

Pour F.O.-DGFIP, il est URGENT que des textes l'encadrent et protègent les agents !

A ce stade faute de textes d'application clairs, nous pouvons écrire que ce sont bien les premiers jugements et la jurisprudence qui détermineront le niveau de responsabilité de chacun d'entre nous dans l'exécution de nos missions, ce qui nous semble inquiétant pour les personnels de la DGFIP.

François CHATEAU

Secrétaire Départemental FO-DGFIP du Doubs

C'EST
POUR **VOUS**
QU'ON SE BAT !

ÉLECTIONS 1^{er} DÉCEMBRE
PROFESSIONNELLES 8 2022

